FORÊT
•NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue
Forêt.Nature

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

© L. Farron

LA SYLVICULTURE PRO SILVA, RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

LÉONARD FARRON

Voici déjà plusieurs générations de forestiers que le canton de Neuchâtel pratique une sylviculture proche de la nature. Basée sur une définition claire des objectifs de la forêt et un respect de l'art sylvicultural, elle enregistre des résultats très positifs. De plus en plus marginalisé par les autorités nationales le qualifiant de « rétrograde », c'est avec soulagement que le canton voit Pro Silva s'imposer peu à peu au travers de toute l'Europe.

L'Arc jurassien se présente comme une chaîne de moyennes montagnes culminant à 1 718 mètres qui s'étend de la rive gauche du Rhin, au nord, jusqu'au Rhône et les Alpes, au sud. L'altitude moyenne se situe vers 1 000 mètres. Il s'agit d'une entité géographique qui relie les cantons suisses de Vaud, Neuchâtel, Berne, Jura et Soleure ainsi que les départements français du Doubs et du Jura ; d'une entité franco-suisse dont les formes caractéristiques sont les hautes vallées, les lacs, les tourbières, les cluses, le relief karstique, avec une faune et une flore remarquable. C'est une région particulièrement riche en forêts où dominent le sapin, l'épicéa et le hêtre, avec une présence marquée de l'érable. C'est une région de traditions forestières tenaces, dont les produits sont reconnus sur le marché international et

qui comprend, côté français, une appréciable capacité d'usinage des produits ligneux.

LE CANTON DE NEUCHÂTEL ET SES FORÊTS

Neuchâtel occupe une position centrale dans l'Arc jurassien, entre Vaud, Berne, Jura et le département français du Doubs.

Situé à l'ouest de la Suisse, Neuchâtel, bordant le lac du même nom, est adossé à la France, dans des compartiments de terrain situés entre Chasseron et Chasseral. Le canton compte 717 km², soit 2 % de la superficie de la Suisse. C'est un canton au relief contrasté et qui comprend trois régions dessinées par les chaînes parallèles qui le traversent : le Littoral, les Vallées et les Montagnes. Plus de la moitié du canton est située au-dessus de 1 000 mètres d'altitude. La commune située le plus haut est Le Cerneux-Péquignot (1 092 mètres) et celle qui est située le plus bas est Le Landeron (434 mètres). Entre le point le plus bas et le plus haut du canton, c'est-à-dire entre la rive du Lac de Bienne (429 mètres) et le sommet neuchâtelois de Chasseral (1 552 mètres), on ne mesure qu'une distance horizontale de 8 km. Dans la Vallée du Doubs, au point de contact des cantons de Berne, du Jura, de la France et du canton de Neuchâtel, nous ne nous trouvons qu'à la cote 607.

Du point de vue climatique, nous observons que la moyenne annuelle des précipitations est de 976 mm à Neuchâtel et de 1 632 mm à La Chaux-de-Fonds, le maximum se situant vers 2 000 mm au Mont des Verrières. À Neuchâtel, la température moyenne est de 9,2 °C et à La Chaux-de-Fonds de 4,7 °C.

Le refroidissement hivernal des vallées fermées met en évidence le phénomène de l'inversion des températures. Il est par-

Figure 1 – Situation du Canton de Neuchâtel.

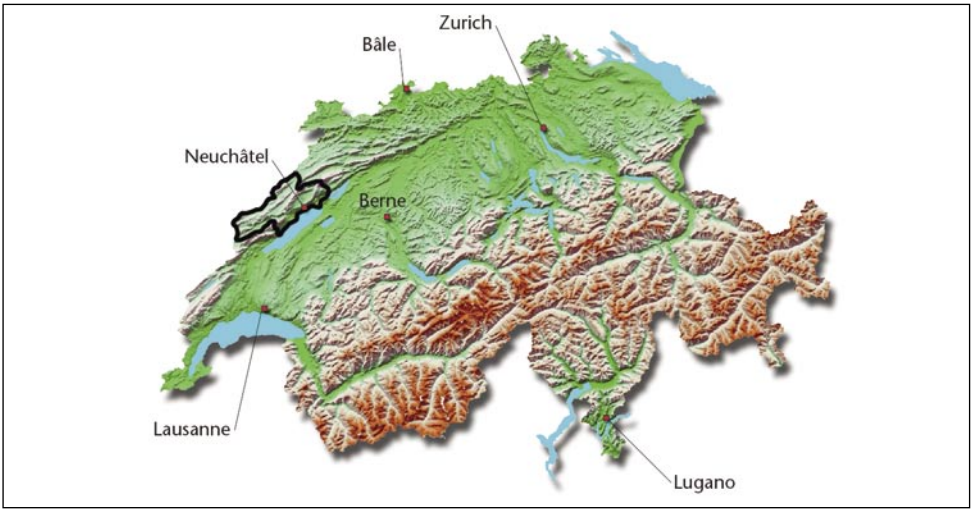

ticulièrement remarquable à La Brévine, désignée communément la Sibérie de la Suisse, avec -41 °C enregistré en janvier 1985 et 1987.

Sur 717 km², 290 sont constitués de forêts. Le gros de la population, qui compte 168 000 habitants, se concentre dans un cordon urbain densément peuplé réunissant, sur un axe transversal, les trois villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Notre population représente 2,3 % de la population suisse. 3,7 % de la population neuchâteloise active dépend du secteur primaire, 33,9 % du secteur secondaire et 62,4 % du secteur tertiaire.

En arrière-plan du tissu construit, le canton dispose d'un espace rural et forestier de qualité. On s'accorde à reconnaître à la forêt neuchâteloise des prestations multifonctionnelles de nature économique, protectrice, écologique et sociétale.

Un slogan largement diffusé auprès de la population affirme que la forêt neuchâteloise est simultanément *une ressource, un patrimoine et des émotions*.

À partir de 1869, les autorités du pays ont institué un service des forêts très décentralisé et investi de compétences étendues. Au fil des décennies, un partenariat constructif liant propriétaires et agents du service s'est développé. L'État est le premier propriétaire de forêts du canton, il est suivi de soixante et une communes et quatre autres collectivités de droit public. La forêt privée, qui comprend 42,5 % de l'aire boisée, se partage entre 3 100 propriétaires (surface moyenne 3,95 hectares).

L'État intervient dans les forêts privées par le martelage, il peut intervenir pour le griffage des soins à la jeune forêt. Il appuie les propriétaires par des conseils, de l'information et de la vulgarisation. Il les appuie aussi avec des indemnités et des aides financières (soins à la jeune forêt, récolte des chablis, établissement de réserves forestières).

LA SYLVICULTURE NEUCHÂTELOISE

Jusqu'à la deuxième moitié du XIXe siècle, la forêt neuchâteloise, comme partout ailleurs, était soumise à une exploitation abusive, à d'imprévoyantes déforestations et de brutales coupes rases. La population rurale y laissait le bétail circuler librement ; dents et sabots occasionnaient des dommages considérables à peu près partout et empêchaient la régénération naturelle.

On tenta dès 1869 de réglementer les récoltes, d'empêcher les déforestations et les coupes rases ainsi que de limiter le parcours du bétail.

Il s'agissait alors aussi d'introduire en forêt quelque chose de tout à fait inconnu jusqu'ici : la pratique raisonnée de la sylviculture. Les outils disponibles étaient ceux de la sylviculture allemande d'alors qui voulait plier la forêt aux seules volontés humaines, en faire une chose artificielle. Neuchâtel n'échappa pas à cette tendance.

Ce fut un forestier de Franche-Comté, Gurnaud qui tenta le premier de contester ces méthodes-là en préconisant un traitement inspiré des lois naturelles et un système rationnel de conduite des opérations. Ses idées, qui se heurtèrent en France à un réel scepticisme puis à l'incompréhension, se développèrent alors dans le canton de Neuchâtel voisin sous

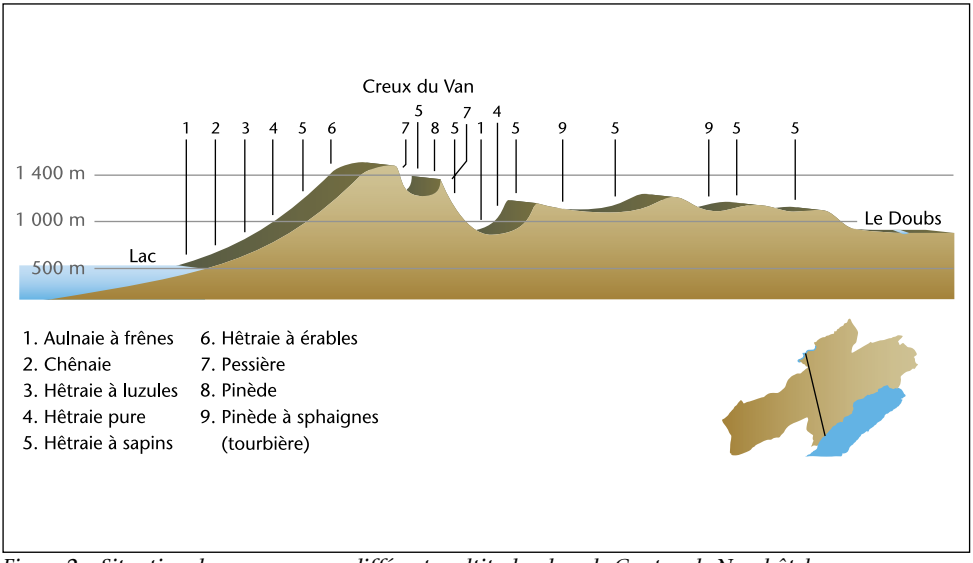

Figure 2 – Situation des essences aux différentes altitudes dans le Canton de Neuchâtel.

l'impulsion d'Henry Biolley dont on connaît la réputation.

Aujourd'hui, la pensée forestière neuchâteloise s'est développée sur le terrain d'une tradition née des expériences pratiques partant de cette époque-là. Ces expériences ont connu le succès sur un plan général, mais pas forcément toujours sur le plan local. Elle est donc née aussi des leçons positives tirées des quelques inévitables revers propres à toute entreprise d'envergure qui prospecte l'inconnu.

En effet, au lendemain des surexploitations exigées par l'économie de guerre, alors que les forestiers neuchâtelois sortaient de cinq années et demi de management de crise, nos massifs furent soumis à deux années d'extrême sécheresse : 1947 et 1949. Ces deux étés eurent de graves conséquences au Pied du Jura ; ils nécessitèrent par la suite d'énormes travaux de reconstitution qui s'échelonnèrent sur 25 ans. Ces circonstances mirent en évidence la très grande sensibilité du sapin blanc dès qu'il quitte ses meilleures et vraies stations. En effet, cette essence dont les graines sont emportées par le vent de la montagne s'installe volontiers et même assez massivement en sous-bois des hêtraies du Pied du Jura. Les sylviculteurs avaient placé en elle de grands espoirs en vue de l'établissement de futaies de type jardiné jusqu'au bas des côtes du littoral neuchâtelois. Dégagés au fil des ans et devenus des arbres dominants, ces sapins subirent un dépérissement croissant, inéluctable et spectaculaire que les deux étés de grande sécheresse de 1947 et 1949 accélérèrent encore. Les insectes ravageurs et le gui s'en mêlèrent, déstabilisant des massifs entiers.

Mais bien entendu, rien de tel ne se produisit dans nos vallées et nos montagnes où la sécheresse fut moins cruelle et où les conditions naturelles sont de vrais habitats du sapin blanc.

Au vu de cette sérieuse remise en question de pratiques qui paraissaient bien assises et vouées à un avenir radieux, même dans nos stations sèches, les forestiers s'accordèrent un délai de réflexion. C'est dans ce contexte difficile que le service des forêts prit la décision d'établir une carte phytosociologique de l'ensemble des forêts du canton. La connaissance approfondie des indices fournis par les sociétés végétales donne au forestier d'utiles indications sur la composition naturelle des forêts et lui permet de prendre les bonnes décisions face aux réalités têtues de la géobotanique. La carte fut disponible en 1963 à l'échelle du 1/10 000 ; c'était une première au niveau suisse. Les forestiers neuchâtelois furent d'ailleurs étroitement associés au développement des connaissances en géobotanique et à l'élaboration de cette carte.

Dès lors, il ne fut plus question de promouvoir le jardinage en dessous de 900 mètres d'altitude, en dehors du périmètre de la hêtraie à sapin et de la pessière qui englobe plus de 60 % de la surface forestière du canton.

La pensée sylviculturale évolua encore quelque peu au fur et à mesure de la prise de conscience de la véritable multifonctionnalité de la forêt et plus particulièrement du rôle de nos massifs en tant que grands réservoirs de biodiversité. Aujourd'hui, une forêt comprenant quelques arbres morts laissés sur pied, ici et là, non débarrassée de tous les rémanents de coupe n'est plus forcément taxée de mal soignée, alors que jadis c'était le cas. De plus, clairières et lisières étagées ont droit de cité.

RÉSULTATS OBTENUS

Nous développons ici les résultats obtenus par ce siècle d'effort sylvicultural et de fidélité à une certaine idée de la forêt. Sous trois aspects différents :

- la forêt neuchâteloise dans son ensemble ;
- le geste sylvicultural ;
- le développement d'une conscience forestière.

La forêt neuchâteloise dans son ensemble

Les données chiffrées fournies par nos vieilles statistiques, vieilles mais toujours présentes et complétées, année après année, moyennant quelques extrapolations, sont présentées au tableau 1.

Tableau 1 – Données chiffrées sur la forêt neuchâteloise.

	1909	1999
Surface forestière (hectare)	24 000	29 000
Matériel sur pied (m^3 sur pied)	< 6 millions	> 9 millions
Tige moyenne (m^3 sur pied)	0,8	1,16
Volume à l'hectare (m^3 sur pied)	250	315
Accroissement constaté (sv/ha/an)	5,4	7,5
Volume récolté (sv/ha/an)	4,4	7,0
Résineux/feuillus (%)	83/17	72/28

En ce qui concerne l'évolution de la qualité des bois récoltés, nous ne disposons d'aucune donnée, d'aucun indicateur ; toutefois l'observation attentive de documents photographiques d'époque nous permet d'affirmer, sans risque de nous tromper, que la qualité des bois, au terme d'un siècle de sélection positive, s'est notablement améliorée. Et que cette tendance réjouissante va insensiblement se poursuivre.

Il est particulièrement remarquable de constater que la presque totalité de l'accroissement ligneux est récoltée, alors que généralement, au niveau suisse, on peine à en récolter un peu plus de la moitié. Et qu'en maints endroits on s'achemine vers la friche forestière. En forêt publique neuchâteloise, les récoltes se situent à l'exact niveau de l'accroissement ligneux constaté ; en forêt privée, ce niveau est également remarquablement élevé.

Le geste sylvicultural

En toute bonne logique, une stratégie doit s'appuyer sur une politique.

La politique forestière de notre canton s'exprime au travers d'un texte, celui de la loi cantonale sur les forêts, voté par le parlement cantonal, le 6 février 1996.

Ce texte propose une conception directrice :

« *Art. 40.* [1]*Les forêts neuchâteloises doivent être aménagées et gérées selon leurs vocations spécifiques, en tant qu'elles constituent :*

a) un espace naturel et paysager à protéger ;
b) un patrimoine à faire prospérer économiquement ;
c) une source de matière première renouvelable, dont l'utilisation est favorable à la qualité de l'environnement ;
d) une couverture végétale remplissant des fonctions protectrices.

[2]*L'État et les communes sont tenus de prendre, en collaboration avec le secteur privé, les mesures nécessaires pour promouvoir l'utilisation du bois dans le canton, notamment pour la construction et comme agent énergétique.* »

Ce texte propose aussi une définition de sylviculture :

« *Art. 46. La pratique sylviculturale respectueuse de la nature vise à assurer aux peuplements une production soutenue sur le plan quantitatif et qualitatif et à garantir leur aptitude protectrice.*

Elle tend à modeler des peuplements de structure diversifiée et adaptée à la station. Elle privilégie la régénération par voie naturelle.

Elle vise aussi au maintien en suffisance d'arbres voués à l'accomplissement complet du cycle biologique. »

La sylviculture neuchâteloise d'aujourd'hui s'inscrit dans un discours assez large et s'assied même sur un socle juridique. La forêt est l'une des bases naturelles de la vie au même titre que l'air, l'eau, le sol et le paysage. C'est ainsi que s'exprime l'article premier de la loi suisse sur l'aménagement du territoire. Le sylviculteur est donc appelé à exprimer ses intentions, à prendre ses décisions et à en vérifier la soigneuse exécution dans un espace géographique à statut élevé. De plus, le geste sylvicultural doit contenter une collectivité et un ayant droit car marteau forestier et griffe sont des outils au service de l'utilité publique d'une part et au service d'un propriétaire d'autre part. C'est donc à la fois un redoutable privi-

lège et une responsabilité réelle que d'accepter un mandat de sylviculteur.

L'art sylvicultural correspond bien à la compétence-clef du forestier. Il est pratiqué dans notre canton, à titre principal, par six ingénieurs d'arrondissement et vingt-cinq forestiers de cantonnement soit trente-et-un agents forestiers. Ce réseau de sylviculteurs, amoureux de leur métier, engagés à plein temps par l'État et les communes (qui sont simultanément autorité et propriétaire de forêts) représente, par ingénieur forestier, 4 830 hectares sous contrôle, 28 300 m^3 de production ligneuse annuelle et cinq cent trente propriétaires différents. Par forestier de cantonnement, 1 160 hectares sous contrôle, 6 800 m^3 de production ligneuse annuelle et cent vingt-huit propriétaires différents. Comme on voit, une densité de professionnels relativement élevée. Elle peut surprendre.

Le geste du sylviculteur est expliqué dans un volumineux document : le *Plan d'aménagement forestier*. Il contient un chapitre 5 : *Principes sylviculturaux*. Ce document de caractère officiel, daté du 4 janvier 2001 s'adresse aux propriétaires, aux pouvoirs publics et aux milieux intéressés. Il résulte d'un long processus de réflexion et de valorisation des expériences de terrain vécues au cours des décennies par quatre générations de sylviculteurs. Il résulte aussi de la prise en compte des résultats d'une large mise en consultation auprès des communes, milieux intéressés et du public. Il pose, noir sur blanc, d'importants éléments de doctrine en aval de l'article 46 de notre Loi forestière évoquée ci-dessus. Il peut être considéré comme l'un des résultats de l'application d'une sylviculture respectueuse de la nature au cours de tout le XX^e siècle.

C'est un document de nature stratégique qui a déjà et continuera d'avoir de l'influence sur nos pratiques sylviculturales du XXI^e siècle.

Pour nous, donc, la sylviculture n'est pas une simple technique visant à prélever (avec plus ou moins de bonheur) dans un gisement ligneux mais bien un art soutenant l'écosystème forestier, un art au service du propriétaire, du consommateur de biens et de services, du citoyen et… de la forêt elle-même.

Les principes définissent un ensemble de règles d'action destinées à inspirer le syl-

© L. Farron

viculteur dans ses choix. Ils codifient six modes de traitement bien adaptés aux conditions locales du milieu sylvestre : le jardinage pied par pied, le jardinage par groupe, la coupe en mosaïques, la coupe progressive, la coupe de conversion et la coupe sur pâturage boisé. Six modes de traitement qui répondent tous, pensons-nous, à la définition de la sylviculture respectueuse de la nature.

Chaque forêt publique ou presque (et nous en avons cent quatre au total) dispose d'un plan de gestion qui a été révisé, décennie après décennie, durant tout le XX^{e} siècle, et qui continue d'être révisé. Tous ces précieux documents s'appuient sur la méthode du contrôle (développée par Henry Biolley). À ce jour, nous disposons ainsi d'une énorme et précieuse banque de données chiffrées, descriptives et graphiques portant sur chacune des 2 416 unités de gestion de 3 à 9 hectares (en moyenne 6,9 hectares) dont nos forestiers assurent la conduite. Il est vrai qu'à ce jour, en rationalisant notre travail, nous enregistrons moins de données chiffrées. Par contre, nous incorporons dans notre documentation d'utiles paramètres relevant d'autres disciplines de terrain : botanique, ornithologie, entomologie…

Quatre générations de sylviculteurs qui se succèdent au sein de la même organisation et dans le même espace géographique, en partageant une culture d'entreprise très typée, c'est une tradition qui se maintient, un savoir-faire qui se perpétue.

La conscience forestière

Cela peut paraître un peu superfétatoire que de parler de conscience forestière. Il y a déjà sur le marché une large conscience environnementale qui ne cesse, fort heureusement, de gagner des adeptes. Cette conscience forestière peut parfaitement entrer dans le cadre général de la conscience environnementale.

Il y a aussi, sur le plan international, des labels destinés à qualifier la gestion forestière et à guider les choix des consommateurs lorsqu'ils acquièrent des produits ligneux ou des dérivés. Les forêts neuchâteloises dans leur majorité sont détentrices des labels FSC et PEFC. Cette conscience forestière dont je vous parle est un élément-cadre déterminant pris en compte par celles et ceux qui ont charge d'accorder les labels aux propriétaires.

Notre conscience forestière, bien neuchâteloise, est un pur phénomène *bottom up* exprimé par une population qui aime ses forêts, qui se sent proche des propriétaires et qui comprend les motivations et la manière de faire des professionnels chargés des massifs. Elle est l'un des résultats importants d'un siècle de sylviculture, elle représente cette petite étincelle (fragile, il est vrai) nécessaire à toute action d'envergure liant des acteurs et des partenaires.

Nous considérons, comme agents du service forestier, que toutes celles et ceux qui expriment leur conscience forestière font partie de notre *club de supporters*, même s'ils s'expriment parfois de manière critique à notre égard. La critique est d'ailleurs plus utile que les louanges. Et nous autres forestiers commettons parfois des erreurs.

Nous cherchons le dialogue par tous les moyens possibles : visites commentées, expositions, journées portes ouvertes, concours de bûcheronnage, site internet, démonstrations, sentiers didactiques, causeries, conférences de presse…

Valeur des ressources fournies annuellement par les forêts neuchâteloises (29 000 hectares)

Ressources forestières	Valeur (million d'euros)	par hectare (euro)	Par habitant (euro)
Bois	9,5	328	58
Production animale	0,5	17	3
Productions végétale et minérale	1,0	17	3
Services environnementaux :			
- protection du sol	57,0	1 965	345
- réduction du carbone atmosphérique	16,0	552	97
- purification de l'air	6,5	224	39
- protection des eaux	3,5	121	21
- écosystèmes divers et complexes	0,5	17	3
Services sociaux et culturels :			
- espace de délassement et d'éducation	7,5	259	45
- espace réservé à la pratique de la chasse	0,5	17	3
Total	102,5	3 517	617

Coûts totaux liés à l'entretien annuel des forêts neuchâteloises (29 000 hectares)

Ressources forestières	Valeur (million d'euros)	par ha (euro)	Par habitant (euro)
Coûts supportés par les propriétaires	12,0	414	73
Aides financières publiques (./.)	2,5	86	15
Différence	9,5	328	58

Tableau 2 – Rentrées et coûts annuels des forêts neuchâteloises (source : ALFTER P. [1998]. Recherche sur les biens et services non-bois de la forêt suisse. Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen ***2 : 87-104)***.

Ce contact est absolument fondamental car, aujourd'hui, le bon entretien des forêts, dans une société aussi évoluée que la nôtre, ne saurait se priver d'un appui des collectivités publiques, technique et financier. La bonne gestion forestière est aussi bien l'affaire du propriétaire que celle des pouvoirs publics. Je l'ai déjà souligné et me permets d'insister sur ce point.

Aux trois fonctions forestières classiques reconnues par la Loi fédérale sur les forêts, le droit neuchâtelois en reconnaît une quatrième depuis 1996 : celle du maintien de la biodiversité. De plus, la fonction protectrice de la forêt est partout au moins existante, sinon importante ou particulière. La multifonctionnalité de la forêt est reconnue à l'échelle de chaque unité d'aménagement (3 à 9 hectares).

Afin de relativiser le phénomène désagréable des *chiffres rouges* (qui s'atténuera avec le temps), nous avons proposé aux élus locaux, à nos concitoyens et à nos interlocuteurs le tableau 2, reproduit ici.

L'aide publique aux propriétaires, qui s'élève à environ 2 500 000 euros/an, paraît justifiée en ce sens qu'elle sert à pérenniser les ressources fournies par des massifs entretenus dans les règles de l'art.

En exposant tout ceci, je donne l'impression de sortir de mon sujet… Et pourtant comment ne pas entrer dans la logique économique lorsqu'on évoque la sylviculture ?

Ce tableau (qui peut tout à fait se discuter, je n'en disconviens pas) ne donne que des ordres de grandeur mais permet surtout de discerner l'économie forestière sur une base élargie et non seulement dans la perspective du coupeur de bois. Nous entendons développer l'idée d'une gestion patrimoniale de la forêt où sont impliqués, en partenariat, propriétaires et pouvoirs publics (eux-mêmes propriétaires à raison de 57,5 % de l'aire boisée).

Ce sont ces idées-là que nous cherchons à développer en affirmant dans un élan optimiste : « *Quelle chance nous avons, avec nos forêts !* »

© L. Farron

Nous disons cela, car de plus en plus dans les sphères dirigeantes de l'économie forestière suisse et de l'administration forestière le message est plutôt : « *Oh, quels soucis elles nous donnent ces forêts !* »

Par rapport aux instances suisses, et à de nombreux autres cantons (manifestant une autre sensibilité forestière), Neuchâtel fait figure de canton contestataire.

CONCLUSION

Comment conclure ? Contester, c'est peut-être un style. Mais cela ne mène pas très loin.

L'évolution de la pensée forestière en Suisse (mais pas à Neuchâtel) nous étonne, nous autres Neuchâtelois. La sylviculture en tant qu'art de terrain a été officiellement dégradée (on peut même parler d'implosion), le doute s'est installé parmi les forestiers sur la vraie mission qui est la nôtre ; la multifonctionnalité de la forêt est contestée, la légitimité du service des forêts – proche des massifs, proche des propriétaires, proche des élus locaux – mise en doute.

On s'achemine en haut lieu à dissocier les utilités de nos forêts, à distinguer clairement :

- des secteurs de forêts protectrices soumis à des soins minimaux ;
- des secteurs de forêts productrices à soumettre si possible à la coupe rase ou, pour le moins, les mettre en conformité à des prétendus standards écologiques ;
- et des secteurs de forêts riches en biodiversité, gérés en tant que parcs nationaux.

… c'est-à-dire à mettre, si possible, les forêts à l'abri du geste sylvicultural, de l'influence du forestier de terrain. Et lorsque nous levons le petit doigt pour tenter de remettre l'église au milieu du village, on nous rétorque que nous autres Neuchâtelois, avec nos forêts jardinées, nous ne savons pas évoluer, nous représentons une cause perdue, nous nous prenons pour les gardiens du temple. Que nous sommes des adeptes de l'économie planifiée et que notre esprit corporatif ne s'accorde plus à l'air du temps, bref que nous sommes enfermés dans notre landernau, vivant dans l'autosatisfaction, dans le calme de notre enclave au milieu d'un monde globalisé. On nous prédit la fin de la sylviculture.

Peut-être n'avons nous pas su communiquer, pas su convaincre, trop occupés à jardiner.

En regard des enjeux d'aujourd'hui, les interminables et mémorables chicaneries des sylviculteurs de la fin du XIX^{e} siècle et de la première moitié du XX^{e} qui se disputaient sur le thème futaie régulière/futaie irrégulière paraissent bien futiles.

Les forestiers neuchâtelois entendent poursuivre le chemin qui est le leur. Ils ne vont pas semer la polémique à travers le pays mais continuer dans la voie logique d'une tradition qui a quand même fait ses preuves jusqu'ici. Poursuivre honnêtement leur mission séculaire. Et croire aussi très fort à l'avenir forestier de l'Arc jurassien franco-suisse ; contribuer de toutes nos forces à son affirmation européenne en tant que source originale de matière première de qualité et de bien-être.

Nous allons demeurer fidèles à notre réputation malgré la vague grise du néo-libéralisme que nous subissons, nous efforcer de pratiquer une sylviculture patrimoniale à vocations multiples, soutenir une économie de proximité et tenter, comme sylviculteurs, de demeurer au poste de pilotage.

Faire notre travail, éviter le tintamarre et la polémique, bien au-delà des vieux antagonismes : futaie jardinée/futaie irrégulière. Nous pensons devoir demeurer fermes dans le nouveau débat : sylviculture multifonctionelle, ligniculture et espaces forestiers dissociés.

Le pire scénario dans lequel nous pourrions être entraînés serait celui que nous propose Jean Raspail, un homme de lettre qui ne craint pas de cheminer à contre-courant : « *Quand on représente une cause (presque) perdue, il faut sonner de la trompette, sauter sur son cheval et tenter la dernière sortie, faute de quoi l'on meurt de vieillesse, triste au fond de la forteresse que personne n'assiège plus parce que la vie s'en est allée.* »

Qu'on me pardonne de mettre un terme provocateur à mon propos. Le lecteur doit se rassurer, j'ai l'intime conviction que notre cause est loin d'être perdue. Pour nous, Neuchâtelois, il est particulièrement réconfortant de sentir Pro Silva à l'œuvre.

Le lecteur intéressé pourra venir visiter notre site internet *www.ne.ch/fne*, il y trouvera toutes informations utiles. ■

LÉONARD FARRON
leonard.farron@ne.ch
Service cantonal des forêts
Rue du Parc, 119
CH-2301 La Chaux-de-Fonds